

vant des pensions payables sur le Fonds consolidé et modifiant certaines lois qui prévoient le paiement de ces pensions, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans amendement.

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'avoir plus de patience que certains de mes collègues, mais je n'ai pas réussi.

Une voix: Vous avez plus de poids que certains d'entre eux.

M. Peters: J'ai plus de poids, mais je n'ai pas eu plus de patience qu'eux. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait différentes remarques auxquelles je voudrais me reporter. Je suis d'accord sur certaines d'entre elles, mais en désaccord quant à d'autres.

Il a mentionné la façon dont le gouvernement a procédé pour modifier les pensions des députés. Quand vous êtes au pouvoir, il y a très peu de choses plus difficiles à faire que de prendre des décisions qui vous seront avantageuses. J'en suis certain, le cas se présente à la plupart des hauts fonctionnaires qui prennent des décisions qui doivent leur apporter des avantages, ainsi qu'à leurs successeurs éventuels. C'est pourquoi, je suis d'avis que la méthode qu'on a utilisée, notamment la publication du rapport Curtis, était une façon valable d'aborder le difficile problème des traitements et des avantages à accorder à ceux qui prennent les décisions.

• (2.40 p.m.)

A mon avis, le rapport Curtis expose, pour ceux qui veulent bien le lire, les nombreuses difficultés qu'offre une étude des pensions pour les députés, entre autres, la présence de nombreuses variables. Les études qui ont été faites devraient, selon moi, se rapprocher autant que possible de ce qu'on en attendait, car je pense, comme député, que nous ne devrions pas prendre à notre égard une initiative économique contraire à la politique que nous adopterions dans d'autres domaines. Certains députés sont d'avis qu'une société d'opulence doit être mauvaise. On connaît le vieil adage protestant, que la pauvreté est une bonne chose, que l'enfer existe sur la terre et que plus l'on se prive ici-bas, mieux ce sera de l'autre côté. Je n'ai jamais cru cela, mais des théories comme celles-là ont empoisonné l'existence du parti dont j'ai été des années durant, car on voulait toujours accomplir pour tout le monde ce que l'on voulait

pour soi-même. Tout le monde est d'accord, je crois, avec la pensée de Woodsworth: ce que nous voulons pour nous-mêmes, nous le désirons pour les autres. Cela s'applique également aux pensions, selon moi. Ce que j'aimerais voir se réaliser dans mon cas, j'aimerais également le voir dans le cas de tout le monde.

Il n'y a pas de doute que les députés se préoccupent des pensions des vétérans, non seulement en raison du rapport Woods, mais parce qu'ils désirent une augmentation sensible de la pension de base des anciens combattants. Tout le monde au Canada est d'avis, je pense, que nous devrions augmenter les pensions le plus possible. J'ai l'impression que tous les Canadiens estiment, au fond, que tout le monde devrait retirer une pension aussi élevée que les moyens du pays le permettent. J'ai entendu quelques-uns de mes collègues—j'ai peut-être fait la même chose moi-même—parler de pensions comme celle de l'ancien gouverneur de la Banque du Canada. Il y avait quelque chose de louche dans ce cas-là. Lorsqu'on a semblé croire qu'il n'occuperait pas ce poste-là longtemps, la pension en fut augmentée. D'aucuns se sont inquiétés de la chose et à bon droit, je crois. A mon sens, il serait très injuste de prélever \$500 ou \$100 par année en impôts de tous ceux qui font moins de \$5,000 par année, afin de verser à tous les vieillards pensionnés plus d'argent que le pays ne peut s'en permettre, mais le crime serait aussi grave si nous ne leur versions pas le montant le plus élevé possible.

Qu'on me permette de revenir à la question des pensions des parlementaires. Nous aurions dû, il y a longtemps, trouver une meilleure formule pour assurer le maintien de la structure de nos traitements et pensions. Le Parlement aurait dû être saisi de la question avant aujourd'hui. Cette question devrait relever d'un autre organisme gouvernemental, autorisé à prendre des décisions. Pour ce qui est des pensions, contrairement aux salaires, je crois, comme d'autres, que dans la mesure où on est prêt à y verser de l'argent, on doit pouvoir en retirer la pleine valeur.

J'ai une police d'assurance de dotation de \$10,000 d'une durée de 20 ans. Je n'en retire jamais plus que ce qu'elle m'a coûté. J'ai peut-être été sot de la prendre et je ne le ferais pas aujourd'hui. J'ai dû être stupide. D'autre part, j'espère bien vivre assez longtemps pour avoir ces \$10,000. C'est ce qu'elle me coûtera, et c'est ce que je devrais toucher. Il me semble que je devrais pouvoir faire le genre de contribution qui me rapporte la pension de mon choix. Je me suis occupé de